

MEDIENMITTEILUNG ■ COMMUNIQUE AUX MEDIAS ■ MEDIA RELEASE

Zurich, le 25 janvier 2016

Les juifs de Suisse mettent en garde contre l'initiative de mise en œuvre

Les juifs de Suisse s'opposent fermement à l'initiative de mise en œuvre sur le renvoi des étrangers criminels. En pratique, une telle législation irait à l'encontre de l'Etat de droit et enfreindrait les droits de l'homme. Les fédérations juives mettent en garde contre de telles dérives.

Les deux fédérations juives de Suisse, la FSCI et la PJLS, s'opposent fermement à l'initiative de mise œuvre « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels ». Vu leur histoire, les juifs de Suisse font entendre leur voix dès que l'Etat de droit et les droits de l'homme sont remis en question, et c'est le cas pour cette initiative. Même les initiatives populaires n'ont pas le droit de saper les principes de la proportionnalité, du droit international et des droits de l'homme. Un Etat de droit ne saurait fonctionner sans le respect de ces principes.

L'initiative est discriminatoire : elle vise à punir les étrangers bien plus lourdement que les citoyens suisses, pour le même crime. Par conséquent, cette initiative va à l'encontre de notre système de valeurs et de notre tradition humanitaire.

Les juifs de Suisse ne s'opposent pas au renvoi des grands criminels de nationalité étrangère, comme le propose le projet de loi du Conseil fédéral. Ils sont cependant contre l'initiative de mise en œuvre qui va bien trop loin, puisqu'elle ne permet plus de juger les dossiers au cas par cas. Dans la réalité, il faut distinguer si un renvoi frapperait un père de famille qui vit en Suisse depuis 30 ans et qui a des enfants en âge scolaire ou un étranger nouvellement arrivé. La Suisse est la patrie réelle de beaucoup d'étrangers de la seconde génération. Ce serait inacceptable de les renvoyer pour de petits délits, comme le demande l'initiative de mise en œuvre.

Par conséquent, la FSCI et la PJLS mettent en garde contre l'adoption de cette initiative, qui remettrait en question l'Etat de droit.

Pour de plus amples informations

Sabine Simkhovitch-Dreyfus, vice-présidente de la FSCI (service médias) : 043 305 07 72 Nicole Poëll, présidente PLJS : 079 404 22 10